

CONGRES INTERNATIONAL
50^{ème} ANNIVERSAIRE DE *MATER ET MAGISTRA*

JUSTICE ET MONDIALISATION :
DE MATER ET MAGISTRA A CARITAS IN VERITATE

+ Mario Toso, sdb
Secrétaire du Conseil Pontifical "Justice et Paix"

1. Plus on lit l'encyclique *Mater et magistra* dans le contexte social mondial actuel et dans l'ensemble des autres encycliques sociales, plus on se rend compte de ce qu'elle n'est en rien un document dépassé, faisant fonction uniquement de charnière entre ce qui la précède et ce qui la suit. *Mater et magistra* n'est pas simplement un "document-pont" vers l'autre encyclique importante qu'est *Pacem in terris*. *Mater et magistra* a une valeur propre, autonome, ne pouvant être lue seulement en fonction du magistère successif. *Mater et magistra* et *Pacem in terris* vont ensemble et se complètent comme les deux colonnes d'un même édifice. L'une ne peut exister sans l'autre. L'une ne peut être ni lue ni comprise sans l'autre. La première présente un caractère *social et économique*, et offre une contribution spécifique pour interpréter et résoudre les problèmes économiques et sociaux présents dans les rapports existant aux différents niveaux (local, national et international) dans l'horizon de la réalisation du bien commun. Au contraire, *Pacem in terris* est une encyclique purement *politique* quant aux différents niveaux de son application : entre les personnes, entre les communautés de personnes et les autorités politiques, et aux différents plans local, national et international.

En outre, le fait de célébrer son 50^{ème} anniversaire n'exonère pas des responsabilités d'aujourd'hui ; au contraire, il exhorte à les affronter. Aussi, à ceux qui se demandent si relire *Mater et magistra* ne signifie pas se placer hors du temps, des problèmes contemporains les plus urgents – comme la crise des régimes autoritaires au Nord de l'Afrique, l'exode d'un grand nombre de migrants, la crise de la démocratie occidentale (devenue plus populiste et moins participative), le néocolonialisme qui dépouille les pays plus pauvres sans contribuer de façon effective à leur émancipation économique et sociale -, *il faut répondre* que l'encyclique de Jean XXIII indique des voies concrètes pour affronter les problèmes actuels à la racine, pour les *prévenir*, pour réaliser une démocratie globale et, par là, surmonter les déséquilibres, les inégalités, les injustices et les émigrations bibliques.

2. De plus, *Mater et magistra* reste un *modèle de discernement* par rapport aux déséquilibres économiques, sociaux et culturels d'aujourd'hui, c'est-à-dire aux déséquilibres internes d'une mondialisation gouvernée de façon inadéquate. Elle reste un modèle en vertu de la critériologie offerte, et confirmée par *Caritas in veritate* de Benoît XVI, c'est-à-dire la référence à la vérité, à l'amour et à la justice. En particulier, elle est paradigmatique *du fait de la projectualité* qu'elle présente au plan de la *politique sociale et économique*, à la lumière du principe de la destination universelle des biens, et ce en conjuguant la *justice sociale*, c'est-à-dire la justice du bien commun. Autrement dit, l'encyclique du bienheureux Jean XXIII se signale à l'attention parce qu'elle s'attache à offrir non seulement des principes de réflexion et des critères de jugement mais aussi des orientations pratiques, ou mieux encore, des *ébauches de politique économique et sociale*, par exemple dans le cadre de la taxation, du crédit, des assurances sociales, de la tutelle des prix, de la promotion d'industries intégratives et de l'adaptation des structures des entreprises. Cette politique, qui implique l'action des pouvoirs politiques, doit se raccorder et être contemporaine à l'initiative des citoyens, aux actions de leurs mouvements d'association de défense et de promotion, dans le cadre de l'ordre moral et juridique, et du bien commun.

On peut, sur ces bases, affirmer que l'encyclique n'est pas la proie d'un schéma culturel "*lib-lab*" (c'est-à-dire *liberal-laburist*) selon lequel la solution des problèmes se trouverait en *bypassant* la société civile, et en s'en tenant aux modèles verticaux, étatiques, ou uniquement du libre marché. Bien au contraire : *Mater et magistra* est l'encyclique qui, tout en thématissant la socialisation – souvent dans ses aspects les plus positifs –, indique la voie pour réaliser un *welfare* qui bénéficie de la coordination et de la pénétration mutuelle de trois pôles : l'Etat, la société et le marché, en l'absence de toute polarisation entre le public, le social et le privé. Le *welfare* auquel incite Jean XXIII n'a pas pour but simplement la sécurité sociale, mais bien un *well-being*, une *bonne vie*.

C'est justement parce qu'elle est structurée sur la base de la justice sociale - une justice qui concerne le bien commun – que la politique sociale et économique proposée par le Pape Roncalli doit être réalisée en termes *unitaires*, et non fragmentés, comme cela se produit souvent aujourd'hui, en ayant donc «pour objectif constant de contribuer au développement graduel, simultané, proportionnel, des trois secteurs de production : agricole, industriel et des services. Elle veillera à ce que les habitants des régions moins développées se sentent et soient le plus possible responsables et promoteurs de leur relèvement économique» (*Mater et magistra*, n° 137), social et civil.

3. Dans le contexte de la proposition projectuelle de politiques économiques et sociales adéquates, émerge l'objectif de la recherche non seulement de la justice, mais également de *l'équité*. Cette particularité aussi – qui tend à rechercher une justice sociale non abstraite ou étrangère au vécu, mais au contraire adaptée aux personnes et aux peuples concrets qui se trouvent au cœur des rapports sociaux particuliers caractérisant des pays avec des cultures, des niveaux de développement et des revenus différents – reste un héritage précieux.

De plus, la présentation de la politique en tant qu'activité régissant la réalisation du bien commun défini historiquement, en coordonnant les individus, les sujets sociaux multiples, ainsi que les différentes politiques tendant à poursuivre le *progrès social*, est un ultérieur enseignement qui ne doit pas être perdu. Dans *Mater et magistra*, on lit que : «la richesse économique d'un Peuple ne résulte pas seulement de l'abondance globale des biens, mais aussi et plus encore de leur distribution effective suivant la justice» (n° 61). *Le développement économique doit être orienté vers le progrès social, et celui-ci vers le bien commun*. De sorte que, nous enseigne-t-on - dans un contexte où prévaut la subordination de la politique à la finance – en inversant l'ordre, la première se trouve réhabilitée.

L'incitation à dépasser les équilibres sectoriels, régionaux et nationaux à la lumière de la *justice sociale* et de *l'équité* nous engage à surmonter les déséquilibres *mondiaux*, en continuant sur cette voie. *Caritas in veritate* signale, par exemple, les déséquilibres entre l'activité économique et la fonction politique : la souveraineté nationale des Etats est inadéquate par rapport au nouveau contexte économique, commercial et financier international (cf. n° 24) ; entre la gestion verticale du pouvoir et la participation populaire (cf. *ibid.*) ; entre les réseaux de sécurité sociale et l'ensemble des citoyens : un grand nombre d'entre eux, dans les Etats occidentaux également, ne bénéficient d'aucune couverture au plan de l'assistance ou de la prévoyance (cf. n° 25) ; entre les ressources et les organisations institutionnelles gérant leur emploi et leur distribution (cf. n° 27) ; entre le respect de la vie depuis sa conception et le développement global (cf. n. 28) ; entre la promotion du droit à la liberté religieuse, les synthèses culturelles et le développement authentique (cf. n° 28) ; entre les droits réclamés et exaspérés et les devoirs oubliés (cf. n° 34) ; entre l'éthique, la justice et le marché (cf. n^{os} 34-42) ; entre l'éthique et la technique (cf. n^{os} 68-70) ; entre l'écologie et le comportement moral de la société (cf. n° 51). Sans compter, comme le signalait déjà *Populorum Progressio*, le déséquilibre entre la

pensée, la fraternité et la gravité des problèmes sociaux et culturels à traiter (cf. n° 19).

Mais que faut-il faire concrètement ?

4. Le 16 mai dernier, recevant les participants au Congrès International, Benoît XVI a suggéré la voie d'une *nouvelle évangélisation du social*, qui consentirait de retrouver une *raison intégrale* permettant une *nouvelle pensée morale* et, donc, une *nouvelle projectualité*¹. Mais, comme le suggère Jean XXIII, il est clair qu'une réflexion sérieuse sur l'*unité* de l'économie mondiale – qui s'est accentuée du fait de la mondialisation – est indispensable.

Si, déjà à l'époque de *Quadragesimo anno* il était préjudiciable de considérer l'*unité nationale* de l'économie pour déterminer le juste salaire, et qu'à celle de *Mater et magistra* l'*unité internationale et mondiale* était coercitive dans la détermination d'une série de mesures rééquilibratrices entre les secteurs économiques, ainsi que la juste *rémunération* – pour reprendre les mots de Jean XXIII -, il faut d'autant plus avoir l'*unité globale* présente à l'esprit si l'on veut composer les déséquilibres traditionnels encore actuels, de même que ceux qui lui correspondent. Il s'agit d'une exigence due à l'*interdépendance* accrue dans les politiques, dans les facteurs productifs, les secteurs économiques, l'emploi des ressources matérielles et immatérielles, les salaires eux-mêmes, et ce du fait que la convenance d'investir des capitaux là où le coût de la main d'œuvre est le plus bas déclenche - à l'échelle planétaire - une concurrence salariale et commerciale indue.

Nous nous trouvons aujourd'hui face au paradoxe que la croissance de la richesse mondiale en termes absolus ne correspond pas au développement de tous. Dans les pays riches, certaines catégories sociales intermédiaires s'appauvrissent, tandis qu'émergent à nouveau d'anciennes pauvretés, ou qu'en naissent de nouvelles. Certains groupes jouissent d'un super-développement, dissipateur et consommateur, tandis que se poursuivent des situations d'une misère déshumanisante. Si le phénomène de la mondialisation a contribué en partie à réduire la pauvreté extrême, il a cependant facilité la concentration de la richesse dans les mains d'un petit nombre. A ce sujet, il suffit de penser que le revenu de la population mondiale la plus riche est en moyenne neuf fois celui des populations les plus pauvres. Et, dans certains pays de l'Amérique latine, il est même vingt-sept fois supérieur. De tels écarts sont particulièrement évidents au niveau des salaires. Dans de nombreux cas, ceux des *top manager*, sont incomparablement bien plus élevés que ceux des travailleurs ordinaires de l'industrie ou de la terre, ou de ceux qui, travaillant toute la journée sans interruption, perçoivent un salaire insuffisant pour entretenir leur famille et pour vivre une existence digne.

¹ Cf. BENOIT XVI, *Audience au Congrès International réuni pour le 50^{ème} anniversaire de Mater et magistra de Jean XXIII : Pour une justice sociale mondiale*. Cf. L'Osservatore romano (éd. italienne, lundi-mardi 16-17 mai 2011), p. 8.

Mais, comme Benoît XVI l'a souligné avec insistance dans son discours aux participants au Congrès, dans la perspective d'un monde plus juste une source d'égal préoccupation sont les phénomènes liés à une finance qui, après la phase aiguë de la crise, a recommencé à pratiquer frénétiquement les contrats relatifs aux titres dits "dérivés", qui comportent souvent une spéculation sans limite. On constate des phénomènes de spéculation nocive également dans le cadre des denrées alimentaires, de l'eau, de la terre, qui finissent par appauvrir encore davantage ceux qui vivent déjà dans des conditions de grave précarité. La montée des prix des aliments porte des millions de personnes à la faim, instaurant les prémices de tensions sociales fortes, tandis que les grands groupes alimentaires et les nouvelles puissances économiques enregistrent une augmentation constante de leurs chiffres d'affaires et de leurs bénéfices. De la même façon, l'augmentation des prix des ressources énergétiques primaires, avec la recherche spasmodique et incontrôlée d'énergies alternatives qui en découle, finit par avoir des conséquences négatives sur l'environnement et sur la biodiversité, ainsi que sur l'homme lui-même.

Aussi constate-t-on des inégalités croissantes pour ce qui est des ressources alimentaires, mais également de la question environnementale. D'une part, viennent à manquer la disponibilité – pour tous – des biens naturels nécessaires, ainsi que le contrôle de leur utilisation ; d'autre part, apparaît toujours plus clairement une asymétrie de la distribution des coûts et des difficultés dues à la dégradation de l'environnement provenant d'activités productrices et commerciales qui suivent un critère purement mercantile.

Une réflexion attentive sur ces inégalités et sur leurs causes se rend indispensable si l'on veut trouver un moyen efficace de conjurer le critère de la justice suivant des dimensions inédites jusqu'à présent.

5. La voie suggérée par Benoît XVI dans l'audience précitée est représentée par l'universalisation – au plan national et supra-national – d'une *démocratie substantielle, sociale et participative*. Aujourd'hui, face à la libéralisation des marchés et à la délocalisation de nombreuses entreprises, il ne faut pas éroder *les droits sociaux* ou même les considérer comme superflus (cf. *Caritas in veritate* n° 25), droits qui ne peuvent être séparés des autres droits civils et politiques. Il est nécessaire, par contre, de tout faire pour les réaliser, là aussi où les entreprises sont délocalisées. Les systèmes de protection et de prévoyance qui, dans les pays plus riches, doivent être réformés dans un sens *sociétaire et participatif* - en améliorant ainsi les services sociaux et ceux d'assistance en économisant les ressources à l'intention des pays pauvres - (cf. n° 60), doivent aussi être élargis et institués dans les autres pays moins développés (cf. n° 40).

Une condition incontournable de l'universalisation d'une démocratie substantielle, sociale et participative est qu'elle soit étayée par un *ethos* ouvert à la Transcendance, animé par la fraternité et la logique du don et qui, en outre, s'appuie sur un cadre éthico-juridique assuré, c'est-à-dire sur les droits et les devoirs enracinés dans la loi

morale et universelle, et non seulement sur l'arbitraire. Il faut, en définitive, que la justice sociale mondiale ne soit pas basée sur un simple consensus social, comme celui prévu par les morales relatives aux nouveaux contrats et néo-utilitaristes, ou encore celles du dialogue public, mais sur le *bien humain universel*.

Pour que les déséquilibres actuels puissent être dépassés, il faut, en définitive, que la justice sociale soit réalisée à la fois par/dans la société civile, par/dans l'économie de marché (cf. n° 35), et encore par/dans la société politique, au niveau national et international, à travers, certes, une *gouvernance* mondiale de collaboration, sur un plan de multilatéralité et d'égalité (groupes d'Etats au niveau régional ou trans-régional – on pense ici au G20, etc.), mais aussi grâce à un véritable *gouvernement* de décision et de contrôle *supra partes*, à travers la “structuration politique” des organisations régionales déjà existantes (par exemple l'Union Européenne), la réforme de l'Organisation des Nations Unies et sa démocratisation, en vue d'une affirmation progressive d'une nouvelle architecture sociale et économique internationale et, pour finir, la constitution d'une autorité polyarchique, subsidiaire, comme le demande Benoît XVI dans *Caritas in veritate* (n° 67), dans le sillage du magistère social des papes précédents.

C'est dans ce cadre que l'*intervention des Etats* et des autorités supra-nationales dans les sociétés civiles et dans l'économie doit être repensée en des termes différents quant aux concepts centralisateurs mais aussi à ceux de type néo-libéraliste selon lesquels le marché produit automatiquement des richesses pour tous. D'après *Mater et magistra*, l'intervention des Etats doit suivre une *subsidiarité flexible*, c'est-à-dire qu'elle doit être pensée non pas de façon abstraite et aprioriste, mais suivant les exigences réelles des personnes et des groupes, et en fonction de la situation historique. Deux exemples : un équilibre est nécessaire entre les finances et le *business*, entre l'économie réelle et les finances. Dans les structures et les modalités de fonctionnement nécessairement renouvelées après le mauvais usage qui en a été fait et qui a lésé l'économie réelle, ces dernières doivent redevenir un instrument ayant pour but d'améliorer la production de richesses, ainsi que le développement (cf. n° 65). La politique fiscale elle aussi doit être repensée, en tenant compte de la libéralisation des flux financiers internationaux qu'il faut pouvoir influencer, en pensant en outre à une taxation non indiscriminée, mais proportionnelle, qui tienne compte des nécessités des familles, en particulier de celles qui ont des enfants. Mais il est aussi urgent d'élaborer de nouvelles politiques agricoles protégeant les agriculteurs, les prix et les cultures avec des méthodes qui respectent l'environnement ; il est besoin de nouvelles politiques industrielles, écologiques, de politiques actives du travail, spécialement pour les jeunes, ainsi que d'un nouvel équilibre entre les dépenses pour le *welfare* et le recours à l'endettement qui touche les générations futures.

Et à propos de l'étude et de la diffusion de la Doctrine sociale de l'Eglise, il existe, dans les institutions mêmes au service de la nouvelle évangélisation du social – et qui devraient donc compter des sujets acteurs et responsables de la Doctrine sociale - un

pourcentage important de personnes impliquées dans ces institutions, ou qui ont des rapports avec celles-ci, qui ignorent tout de cette Doctrine sociale. Des programmes de formation des agents de Pastorale sociale s'avèrent alors nécessaires : des programmes qui s'appuient sur la dimension communautaire, et aient pour optique celle des disciples du Christ. En outre, en référence spécifique aux *Commissions Justice et Paix*, il ne faut pas oublier de renforcer leur *identité ecclésiale*, c'est-à-dire de leur communion avec le Christ et son œuvre de salut. En dépendent : la fidélité à la *vérité* sur l'homme et sur la création ; la capacité d'instaurer un dialogue critique avec les cultures immanentistes et sécularistes, et avec les sciences humaines et sociales ; la communion avec les évêques et les autres composants ecclésiaux ; et l'ouverture à la transcendance et à la pluralité des savoirs, qui est indispensable pour un discernement fécond.